

L'appel à projets 2020 est ouvert aux projets interdisciplinaires qui développent de nouvelles approches et méthodes pédagogiques et de recherche et s'articulent autour des pratiques et processus de création pluridisciplinaires en arts, lettres, langues, sciences humaines, cognitives et sociales.

Un Appel à projets spécifique concernant la thématique Arts - Santé sera lancé en septembre 2019 en collaboration avec la SFR Santé et Société.

Critères d'éligibilité pour l'appel à projets interne 2020:

1. s'inscrire dans les orientations scientifiques de la SFR Création, en particulier :
 - Expérimentation de nouveaux langages, formes et pratiques de la création
 - Analyse des processus et des pratiques de création
 - Étude historique et temporelle de la création
 - Observation et critique des enjeux socio-culturels des pratiques artistiques et de l'industrie culturelle
 - Réflexion sur la dimension territoriale et politique de la création
2. développer des approches et méthodes en recherche-crétation, recherche-expérimentation ou recherche-action
3. concevoir le projet en lien avec [les nouveaux espaces et équipements de la Maison de la Création et de l'Innovation](#), et éventuellement avec une ouverture à l'international
4. rassembler différents acteurs¹ dans le cadre d'un projet de recherche pluri ou interdisciplinaire émergent en cours de structuration ou qui s'inscrit dans les programmes existants de la SFR Création : [AZQWERTY](#), [ECLAIR](#), [GeCLA](#), [OPISIS](#), [REFLEX](#), [Atelier de traduction-crétation](#)
5. impliquer au moins un laboratoire membre de la SFR Création et être porté par un membre permanent de ce laboratoire (enseignant-chercheur, chercheur ou ingénieur de recherche)

¹ Artistes, chercheurs, artistes-chercheurs, partenaire académique et socioculturels

Dossier :

- Formulaire ci-joint à remplir
- Lettre d'appui des directrices/directeurs des unités ou laboratoires concernés
- Dossier à envoyer en version numérique (**format Word**)
à l'adresse : sf-recherche-creation@univ-grenoble-alpes.fr

Procédure d'évaluation :

- dépôt des dossiers : au plus tard le **6 novembre 2019**
- examen et classement :
 - par trois experts extérieurs désignés par le Comité d'orientation scientifique de la SFR Création
 - une proposition financière sera faite selon l'ordre du classement dans la limite du budget dédié à cet appel à projets
- rapport du jury et décision :
 - communication des résultats auprès des porteuses/porteurs de projets et directrices/directeurs d'unité avant le **16 décembre 2019**

Subventions :

- Le montant *maximum* alloué par projet est de 4 000 euros (disponible début janvier 2020 et à dépenser avant 1^{er} décembre 2020)
- Le suivi budgétaire se fait par l'unité de recherche du porteur de projet
- La subvention est accordée uniquement pour le fonctionnement (y compris la gratification des stages (3.75 euros/heure)), les dépenses liées aux publications et aux colloques ne sont pas éligibles

Le site internet de la SFR Création offre aux porteurs de projets lauréats un espace pour : communiquer sur les événements en lien avec les projets ; déposer les résultats de recherche sous forme libre ; afficher des liens vers d'autres supports informatiques existants.

Tous les projets soutenus devront fournir *a posteriori* un compte-rendu qui servira aux bilans d'activité de la SFR Création.

Une présentation des résultats de recherche sera proposée lors d'un COPIL de la SFR Création et d'une journée organisée à cet effet.

Renseignements :

- Pour tous renseignements concernant cet appel: Grulois Nataliya,
tél. : 04 57 04 14 32 sf-recherche-creation@univ-grenoble-alpes.fr